



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

**Le Délégué Territorial**

Dossier suivi par : **JADAULT Patrice**

Téléphone : 04 94 65 96 56

Mail : [p.jadault@inao.gouv.fr](mailto:p.jadault@inao.gouv.fr)

V/Réf : 1A18468304981

Affaire suivie par : **Monique LAOT**

N/Réf : 02/14/03/2023

**Objet : Zone Agricole Protégée  
Commune de BRAS**

**Monsieur le Directeur Départemental des  
Territoires et de la Mer du Var**

**Laurent BOULET**

**DDTM - Boulevard du 112ème Régiment  
d'Infanterie**

**CS 31209, 83070 TOULON Cedex**

**83070 TOULON CEDEX**

La Valette du Var, le 14 mars 2023

Monsieur Le Directeur,

Par courrier reçu le 10 mars 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de délimitation et de classement d'une Zone Agricole Protégée sur la commune de Bras.

La commune de Bras est située dans les aires géographiques des AOC/AOP "Coteaux Varois en Provence" et "Huile d'Olive de Provence". Elle appartient également aux aires de production des IGP "Méditerranée", "Var", "Thym de Provence", "Miel de Provence" et "Agneau de Sisteron".

Ce projet de ZAP comprend 97 % de la superficie de la zone agricole du PLU de la commune de Bras et 83 % de la superficie de l'aire parcellaire délimitée de l'AOC/AOP "Coteaux Varois en Provence" (les 17 % restant sont des zones U, AU et des zones naturelles inexploitable). Ce projet de ZAP permet de préserver et de dynamiser les activités agricoles de la commune de Bras.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci a une incidence favorable sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
Le Délégué Territorial  
Emmanuel ESTOUR